



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

28 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absente sans pouvoir : Marie DUCHER

Secrétaires de séance : Vincent DAVAL & Philippe PIGNET

Objet de la délibération : Subvention et Convention d'objectif 2023 à l'association « Vivons Ensemble ».

2023_22_SG

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-231 du 12 avril 2000, précisant que l'autorité administrative attribuant une subvention au-dessus d'un seuil défini par décret doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire ;

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes fixant ce montant à 23 000 € ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023 ;

Considérant que la subvention sollicitée concerne le fonctionnement de l'association « Vivons Ensemble » et répond aux conditions suivantes :

- Satisfaire un intérêt local direct pour les administrés
- Satisfaire un intérêt public
- Respecter le principe de neutralité

- L'association bénéficiaire doit avoir la personnalité juridique (déclaration à la Préfecture et publication au JO)

Considérant que l'association la « Vivons Ensemble » assure diverses activités d'éveil au développement rural (permanence administrative, atelier de français, aide aux devoirs, bourse aux_jouets...);

Parallèlement, l'association a pour mission d'assurer l'accueil périscolaire des enfants de la commune de la maternelle au CM2 avant et après la classe. Pour répondre aux besoins de fonctionnement de cet accueil périscolaire et favoriser son développement, un partenariat étroit a été établi entre la commune et cette association avec pour objectif de :

- Pérenniser un accueil de qualité grâce à la réalisation d'activités pédagogiques et la mise à disposition d'un goûter le soir ;
- Respecter la réglementation Direction Départementale Jeunesse et Sport.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Mallemort apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre à son initiative, conformément à ses statuts.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Votes :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve l'attribution d'une subvention de **70 280 €** à l'association « Vivons Ensemble » pour l'année 2023 et la Convention d'Objectif annexée ;

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2023, compte 6574, chapitre 65.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

